

Mise au concours / lignes directrices

WERKBUCH/ŒUVRE D'ARTISTE

Tous les deux ans l'Encouragement des activités culturelles du canton de Berne accorde des contributions financières substantielles pour une publication WERK-BUCH / ŒUVRE D'ARTISTE.

Les acteurs/actrices culturels sélectionnés ont la possibilité de documenter leurs créations dans une monographie ou de concevoir un livre d'artiste et, ainsi, de faire connaître leurs travaux à un large public.

Les médiateurs et médiatrices culturels qui se consacrent de manière professionnelle à la diffusion de la création artistique, peuvent aussi concevoir une publication WERK-BUCH / ŒUVRE D'ARTISTE (Condition : Lien avec le canton de Berne – pour les détails, voir ci-dessous).

Le canton de Berne, en tant que principal contributeur, apparaît comme le directeur de la publication.

Conditions de participation

des artistes, des photographes et des architectes :

- Vous avez votre domicile légal principal depuis au moins deux ans (c'est-à-dire depuis au moins le 24 février 2022) dans le canton de Berne.
- Vous fournissez un travail professionnel de qualité constante comme artiste, photographe ou architecte et vous êtes implanté(e)s et présent(e)s sur la scène artistique bernoise/dans les milieux bernois de l'architecture.
- En ce qui concerne les collectifs d'artistes, au moins la moitié des participants et participantes doivent avoir leur domicile légal principal depuis au moins deux ans (c'est-à-dire depuis au moins le 24 février 2022) dans le canton de Berne.

des médiateurs et médiatrices culturels :

- Vous vous consacrez professionnellement à la diffusion de l'art et vous pouvez en attester.
- Votre demande de soutien pour une publication WERK-BUCH / ŒUVRE D'ARTISTE doit porter sur la création artistique bernoise ou sur un ou une artiste ou architecte ayant un lien avec le canton de Berne

Documents requis :

des artistes, des photographes et des architectes :

- brève description éloquente du contenu et de la forme du WERK-BUCH / ŒUVRE D'ARTISTE prévue, y compris une présentation des raisons motivant la réalisation actuelle d'une publication (2 page A4 au maximum),
- budget total prévu et plan de financement (1 page A4 au maximum),
- calendrier de la mise en œuvre (1 page A4 au maximum),
- biographie artistique succincte avec une liste des expositions individuelles et de groupe importantes, de toutes les publications antérieures et de l'ensemble des bourses et prix obtenus (2 pages A4 au maximum),
- documentation représentative des travaux et des groupes de travaux antérieurs importants (portfolio),
- une copie récente de l'attestation de domicile ou du permis d'établissement de la commune de domicile du canton de Berne

des médiateurs et médiatrices culturels :

- brève description éloquente du contenu et de la forme du WERK-BUCH / ŒUVRE D'ARTISTE prévue, y compris une présentation des raisons motivant la réalisation actuelle d'une publication (2 page A4 au maximum),
- budget total prévu et plan de financement (1 page A4 au maximum),
- calendrier de la mise en œuvre (1 page A4 au maximum),
- biographie compacte du travail de médiateur / médiatrice culturel professionnel avec une liste des activités les plus importantes jusqu'à présent (2 pages A4 au maximum),
- un exposé justifiant le lien avec le canton de Berne du projet de livre (1 page A4 au maximum).

Remarque :

Seuls les dossiers soumis en délai et complets seront admis au jury.